

PLAN DE DENEIGEMENT

Déneiger pour rendre les voies de circulation de toute natures utilisables par tous (piétons, automobilistes, deux roues...) le plus rapidement et le mieux possible constitue un objectif de vie communale qui nécessite l'engagement de chacun : collectivités et privés.

Bien déneiger suppose de respecter le principe de continuité du cheminement pour tous les utilisateurs : piétons, automobilistes, deux roues.

Ce plan a pour but :

- de préciser les compétences, moyens et l'organisation du déneigement
- de fixer les règles et priorités

COMPETENCES

La réglementation prévoit que les propriétaires sont responsables du déneigement de leur propriété. Il est également demandé aux particuliers de déneiger les trottoirs ou zones de circulation piétonnes situées devant leur propriété.

Le déneigement des voies départementales est assuré par les services du Conseil Général. Un premier chasse neige du Conseil Départemental monte de Chambéry et déneige la route des Bauges jusqu'au croisement avec la route du col des prés où il fait demi-tour (départ de Challes les Eaux vers 4h00). Un deuxième chasse neige descend de Les Déserts pour remonter sur Thoiry par la route du col des prés.

La commune a en charge le déneigement des voies communales, des accès aux écoles et bâtiments communaux.

Le conseil municipal a également décidé le fait que seraient déneigées, à la demande et après signature de la convention, par ordre de priorité les accès des habitations privées de personnes dépendantes, handicapées ou malades avec soins à domicile, les voiries desservant plus de deux habitations et en dernier lieu les habitations privées à leur demande.

ORGANISATION

Le personnel est formé pour le déneigement.

La commune est équipée d'un tracteur avec lame de déneigement et épandeur de sel. Elle possède aussi du petit matériel pour déneigement manuel : deux fraises, des pelles.

La durée du déneigement est influencée selon l'importance des chutes de neige et le moment de la journée de la chute; en incluant les privés, elle dure entre 7h30 et 8h.

En cas de besoin, la commune fera appel à des vacataires et/ ou une entreprise de TP.

REGLES ET PRIORITES

Le déneigement est organisé en fonction de la hauteur de neige et des informations météo.

4h00 Arrivée de l'employé d'astreinte aux ateliers, préparation, chargement du sel dans le chasse neige (chargement la veille de préférence)

4h30 départ du chasse neige pour la tournée de 7h environ

5h30 déneigement de la route de Lovettaz

7h00, en parallèle du déneigement des voiries et parkings par le chasse neige, un déneigement manuel est prévu pour créer des cheminements piétonniers d'accès aux écoles, commerces et bâtiments communaux notamment.

En cas de besoin, des vacataires, recrutés chaque année, seront appelés pour renforcer l'équipe. Ils utiliseront le matériel de la commune pour déneiger.

Les personnes isolées, handicapées ou malades ayant des soins journaliers doivent se signaler en mairie chaque année afin d'être déneigées en priorité. Celles-ci devront signer une convention afin de n'engager aucun recours contre la commune en cas de dégradation.

Les accès aux bacs roulants de collecte des déchets sont à déneiger par les communes ou les usagers (bailleurs, syndicats, professionnels, particuliers). Grand Chambéry le précise dans son règlement de collecte. Lors du passage du chasse neige devant ces conteneurs enterrés ou bacs roulants, un coup de lame sera donné.

Les accès aux 2 réservoirs d'eau potable (Lovettaz, Montagny) sont à déneiger dans la journée mais pas prioritaires au premier passage du chasse neige.

Un arrêté est pris précisant que l'entretien des trottoirs doit être réalisé par les riverains.

TARIFS

A la demande et après signature de la convention, les accès des habitations privées de personnes dépendantes, handicapées ou malades avec soins à domicile et les voiries desservant plus de deux habitations seront déneigées par le chasse-neige, ceci à titre gratuit.

Dans les autres cas, pour les privés, le forfait annuel est de 75 euros pour la saison d'hiver. Le chèque doit être déposé en mairie lors de la signature de la convention de déneigement.

Les inscriptions sont prises de début octobre à fin novembre pour la saison en cours sous réserve de la faisabilité avec l'engin de déneigement.

REGLES A RESPECTER PAR LES RIVERAINS

Vous pouvez faciliter le travail des équipes municipales.

- ne pas stationner sur la rue, sur les trottoirs de façon à faciliter le passage du matériel municipal
- respecter la signalisation

- se déplacer seulement en cas de besoin, et avec des équipements appropriés
- ne pas s'engager sur une voie non déneigée au risque de bloquer la circulation
- laisser la priorité aux engins de salage, en circulant dans leurs traces
- ne pas déposer de neige provenant d'une entrée privée ou d'un stationnement sur une rue ou trottoir municipal.

PROBLEMATIQUE DU SEL

Le sel a des effets néfastes sur l'environnement. En effet, il pollue les nappes phréatiques par infiltration, dégrade les végétaux, peut provoquer des intoxications pour les animaux en cas d'absorption. De plus, le sel de déneigement détériore très rapidement les revêtements des chaussées et trottoirs. Il favorise la création de nids de poule. Il occasionne également une usure prématurée des carrosseries. Ainsi, le sel doit avoir un usage raisonné.

Le chasse neige lors de son passage sale la route (niveau 2 sur 10) sauf en cas de neige mouillée, pas de salage.

Deux chargements de 800kg sont nécessaires pour toute la tournée.

Après déneigement à la pelle, les cheminements piétonniers sont traités légèrement au sel. Attention, l'épandage de sel peut provoquer, en cas de baisse de température, la formation d'une couche de glace.

Deux bacs à sel sont mis à disposition des habitants à Lovettaz et Montagny. Il est donc conseillé à chacun de prévoir un petit approvisionnement avant l'hiver pour faciliter son déneigement individuel.

PLAN

Déneigement au chasse neige

Sortie route de maché, Descente chemin de l'église D912

Montée route de Lovettaz

AR chemin des Erays

Montée route de Lovettaz jusqu'au bout, demi-tour

Descente, chemin du planchamp parking

AR chemin de les sarrées demi-tour

Descente de Lovettaz

AR Chemin du Chanay demi-tour

Descente route de Lovettaz D912

Montée route de **Montagny**

Chemin de la pierre à fort

Route de Montagny

Chemin du montagnard demi-tour

Chemin de la pause

Chemin de prabert marche arrière

Route du four
AR Route de la crouette demi tour
Montée route du four D912
AR chemin des combettes (descente en marche arrière) D912
AR chemin de champ Tarbot D912
Descente route du villard d'en haut D206
AR chemin du Peney demi-tour D206
Chemin de Pra Rosset (montée en marche arrière)
Route du villard d'en haut
Chemin de Combaz Goyet D206
Chemin du villard d'en bas (plus petit chemin) D206
Chemin de Bellet demi-tour
Montée route du villard d'en haut D912
Route de maché
AR chemin de la Pye des lots demi-tour
Chemin de la Boisserette demi-tour
Descente chemin de l'église D912
Descente chemin du Lavi
Descente route de salins
AR chemin du replat marche arrière
AR chemin du Platet demi-tour
AR chemin du souvenir
AR chemin de la tour demi-tour
Route de salins
AR chemin des vignes demi-tour
Route de salins jusqu'à D912 carrefour
Montée route de Plamaz
Descente route des combes D912
AR chemin des écrins D912 demi-tour
Montée route des combes
AR chemin des orchidées demi-tour
AR chemin des pins demi-tour ou marche arrière
AR chemin du domaine St jean demi-tour
AR chemin des cigales
Montée route des combes
AR chemin de Combavier marche arrière

Allée basse du château marche arrière
Route de Plamaz demi-tour
Descente chemin des thermes et vers le bassin
Montée route de Plamaz
Montée chemin de la Doria
AR chemin du Genevray demi-tour
Allée haute du château marche arrière
Allée du château de Chaffardon marche arrière
Descente route de Lovettaz demi-tour D912
Accès par le chemin de la fontaine pour déneiger le chemin Pedibus vers l'église D912,
Parking de l'église
Parkings du médecin, des commerces, devant la mairie,
Parking à côté des ateliers, salle des fêtes, cimetière
Aller-Retour devant les commerces

Déneigement manuel à la fraise à neige, et salage

Accès médecin, mairie et maison des associations, commerces avec place du marché,
Accès écoles, chemin pedibus vers l'église, chemin entre le parking des ateliers et les tennis
Trottoirs le long de la D912 entre chemin des thermes et route du villard d'en haut
Trottoir chemin de l'église
Début du chemin du Metral
A Montagny, chemin de la maison « Brochet »
A Lovettaz, chemin du Planchamp et chemin de la carrière
Aux Villards, chemin de la Roy

Déneigement manuel à la pelle et salage

Escaliers autour de la mairie, passerelle de la crèche, entrée de la garderie, passerelle de secours de l'école maternelle, maison des associations, église
Conteneurs poubelle.